

—Cependant, monsieur, ces faits sont peu de chose en comparaison du drame que vous ignorez.

—Quel drame ?

Le magistrat garda le silence, puis il reprit d'un ton de voix plus grave :

—Vous étiez en mauvais termes avec votre cousin Gaston ?

—Nullement, monsieur. Je lui conservais une grande amitié. Mon oncle seul lui garde rancune d'un mariage qu'il considère comme une mésalliance.

—Votre oncle lui a pardonné.

—Je m'en réjouis, mais je l'ignorais.

—Il l'avait mandé de Paris il y a trois jours.

—Je serai charmé de le revoir.

—Venez donc ! dit le magistrat.

Le juge d'instruction se leva, poussa la porte-fenêtre, passa sur le balcon, puis, ouvrant la porte de la chambre n° 7, il montra à M. de Luzarches le cadavre de Gaston étendu dans son fauteuil, les jambes roidies, les prunelles fixes...

—Mort ! s'écria Maxime en reculant.

—Assassiné ! ajouta le juge de paix en couvrant Maxime d'un regard froid.

—Ah ! ce misérable vagabond ! fit M. de Luzarches avec un geste de menace.

—Ce n'est pas lui qui gagnera le plus à ce crime, ajouta froidement le juge de paix.

Maxime demeura le front haut, impassible.

On lui lut son interrogatoire qu'il signa, et dès lors il fut libre de se retirer.

Mais s'il quitta la salle dans laquelle se tenaient les magistrats, il resta du moins dans l'auberge, et descendit au rez-de-chaussée où Jarnille, entourée de commères, s'entretenait de l'événement.

Successivement les invités de Maxime déposèrent devant les magistrats, et l'identité de leurs récits confirma le juge d'instruction dans sa persuasion qu'il poursuivait une bonne piste, tandis que le juge de paix sentait s'affaiblir ses premiers soupçons.

Pour aucun de ses convives, Maxime n'avait quitté la salle du festin.

Ils étaient tous trop gris pour s'apercevoir de la rapide absence de Maxime. Grandpré raconta d'une façon pittoresque l'apparition du vagabond, montra aux magistrats les vers qu'il lui avait inspirés et, devant ce faisceau d'indices, la culpabilité du mendiant ne présentait plus de doute.

Quelques heures plus tard les magistrats apprirent que le corps de Chemineau venait d'être trouvé mort sur la route.

Une autopsie devint indispensable. Le Dr Sameran constata que le vagabond, ayant eu le cerveau congestionné par l'ivresse et le froid, était mort d'une façon subite.

Le soir, les magistrats reprirent la route de Grenoble, emportant le dossier d'une affaire qui, sans le brusque trépas de Chemineau, fut devenue une cause célèbre.

Maxime se montra parfait de convenance.

Il n'affecta point une douleur exagérée, reçut les compliments de condoléance de ses amis avec une dignité triste, et les supplia de ne rien apprendre au vieil Henriot.

Cependant, celui-ci sentant sa vie s'éteindre, demandait d'heure en heure à Sébas si Gaston n'arriverait point.

Le vieillard tenta d'abord de se calmer, puis enfin il fondit en larmes.

—Tu pleures ! dit le vieillard, il est arrivé malheur à Gaston.

Le prêtre, qui entra, s'approcha vivement de son vieil ami.

—Dieu reste le maître de la vie et de la mort, dit-il.

—La mort... Je parle de Gaston, de mon neveu... Et vous répondez par ce mot... C'est moi qui dois partir, le vieillard... Mais lui ! lui !

—L'infortuné emporta du moins la consolation de votre pardon.

—Ainsi, c'est vrai ?

—Oui, Henriot, oui, mon vieil ami.

—Quand est-il mort ?

—Avant-hier.

—A Paris ?

—Non, à l'auberge du Soleil-Levant.

—Ici, c'est ici qu'il est mort... Si près de moi... Il avait trop souffert sans doute... Quel mal soudain l'a frappé ?

Le prêtre hésita un moment, cependant il crut devoir dire la vérité au moribond.

Les yeux du vieillard parurent s'agrandir... Sa

main tremblante se leva vers le ciel comme pour l'adjurer de venger cet innocent, puis il tomba sur les oreillers.

—Sa veuve ! sa fille !

Il n'ajouta plus rien. Sa pensée suprême fut pour ces deux victimes d'un effroyable malheur.

Le coup reçu était trop violent, il entra bientôt en agonie et cessa de parler. Le docteur ne put rien tenter pour galvaniser cette nature usée, et dans la soirée Henriot de Marolles rendit le dernier soupir.

En dépit de ses instances pour pénétrer auprès de son oncle, Maxime était resté éloigné de cette chambre d'agonie, grâce à la vigilance de Sébas.

Cependant, Maxime apprit bien vite que tout était fini. Il pénétra dans la pièce mortuaire, plia le genou sans prier et sans pleurer, et parut déjà vouloir commander. Mais le juge de paix prévenu apposait déjà les scellés sur les meubles, avertissant par cette formalité Maxime de Luzarches qu'il ne restait point le maître absolu du domaine de Marolles.

Les obsèques se firent avec une grande pompe. Maxime conduisit le deuil. Dans la foule, pleurant à sanglots, marchait Rameau d'Or. Sa douleur ne surprit personne, tout le monde savait dans le pays comment M. Gaston, en tuant le grand ours des bohémiens, lui avait sauvé la vie.

Jarnille n'essaya point de le consoler, mais Colette se glissa près de lui au moment où il venait de jeter de l'eau béate sur le cercueil.

—Tu l'aimais bien, mon petit Rameau d'Or.

—Oui, Colette, et je le lui prouverai.

—Que pourras-tu désormais ?

—Le bon Dieu le sait, il m'aidera.

Il rentra songeur à l'auberge, et à partir de cet instant on ne l'entendit plus chanter.

Sa tristesse se déteignit sur Colette, et Jarnille disait en soupirant :

—On m'a changé mes enfants, bien sûr.

Cependant, Maxime de Luzarches ignorait encore la teneur du testament de son oncle.

Le notaire, avant d'en faire la lecture, écrivit à la femme de Gaston et lui fit part de ce que son ami Henriot lui avait répété à plusieurs reprises depuis l'heure où il demeura convaincu de l'indignité de Maxime. Il était prêt à reconnaître Arinda et sa fille héritières légitimes de M. de Marolles, à la condition qu'elles produisent les actes établissant leur qualité. Ce fut un nouveau coup de foudre après tant de douleurs successives. Arinda ne possédait pas un papier, pas une lettre affirmant sa possession d'état. Pour les obtenir, puisqu'ils avaient été volés sur le cadavre de Gaston, elle devrait se livrer à de longues recherches et poursuivre des démarches peut-être infructueuses. Elle suppliait Sameran de prendre pitié de sa situation et de celle de sa fille, et remettait entre ses mains loyales des intérêts, hélas ! trop compromis.

Le notaire s'attendait à ces nouvelles ; de même que le commissaire de police. Il gardait au fond de son âme des soupçons que la prudence lui interdisait de manifester. N'ayant plus rien à prétendre en faveur des infortunées qui lui inspiraient une profonde pitié, il convoqua les divers héritiers du vieil Henriot.

Depuis la mort de son oncle, Maxime conservait une attitude d'autant plus correcte que les difficultés de sa position grandissaient. Il entra donc chez le notaire avec l'aisance d'un homme du monde, et un masque de tristesse assez bien attaché sur le visage.

Après lui vinrent successivement Sébas, tellement cassé, si subitement vieilli, qu'il semblait n'avoir plus que le souffle, l'abbé Choisel, le maître d'école du village et un certain nombre de pauvres gens, clients du millionnaire. Ces derniers, loin de se réjouir d'un événement qui venait apporter dans leur existence le bien-être, presque la fortune, montraient assez quels regrets laissait derrière lui l'homme qui les avait comblés de ses bienfaits.

Après s'être assuré que tous les intéressés se trouvaient réunis, le notaire Danglebeau laissa deux sièges vides à côté de lui, et dit avec une certaine solennité :

—La veuve et la fille de Gaston de Marolles les devaient occuper, nul ne prendra leur place.

Maxime jeta sur le notaire un regard irrité :

Sébas s'inclina, comme s'il voulait approuver les paroles de maître Danglebeau. Celui-ci commença la lecture du testament :

—Moi, Henriot de Marolles, jouissant de la plénitude de mes facultés, et sur le point de paraître devant Dieu, je déclare faire de ma fortune l'usage

suivant : Je nomme héritier universel de mes biens mon bien-aimé neveu, Gaston de Marolles, et à son défaut sa fille, Mélati, à la seule condition pour elle de fournir les preuves légales du mariage contracté par sa mère, Arinda, à Chandernagor, avec mon neveu Gaston.

—Faute de cette preuve, ma fortune reviendrait au fils de ma sœur Françoise, Maxime de Luzarches. Suivant sa générosité et sa conscience, il viendrait au secours de ceux qui furent les amis de Gaston.

—Monsieur l'abbé Choisel recevra une somme de cinquante mille francs qu'il partagera entre les pauvres de la paroisse, sans que nul n'ait le droit d'exiger de lui la preuve de l'emploi qu'il aura fait de ces fonds.

—Mon digne ami, le Dr Sameran, acceptera à son choix un tableau de ma galerie.

—Je lègue à Sébas, mon fidèle serviteur, une rente de quatre mille francs, laquelle lui sera servie par les soins de M. Danglebeau.

—La loi m'interdisant d'offrir à ce dernier une part de la fortune qu'il fit si bien fructifier, je le prie d'accepter un diamant de vingt mille francs.

—Je lègue à l'école de Marolles dix mille francs. Un petit hospice sera fondé dans ce village par les soins de l'abbé Choisel ; une somme de cent mille francs sera consacrée à sa création, et une rente de six mille francs à son entretien.

—Et maintenant, que Dieu me pardonne mes fautes et protège ceux que je bénis du fond de l'âme : Gaston de Marolles et sa famille.

—Fait à Marolles, le 10 novembre 1875.

—HENRIOT DE MAROLLES.

Pendant cette lecture M. de Luzarches garda les yeux baissés. Il ne les releva qu'au moment où Danglebeau, refermant le testament, déclara que les légataires entreraient dès le lendemain en possession de leurs droits.

—Vous allez chercher un architecte pour notre hospice ? demanda le curé au notaire.

—J'écrirai ce soir même à Grenoble.

L'abbé Choisel salua légèrement Maxime, serra la main du notaire, et bientôt M. de Luzarches resta seul dans l'étude.

De nouveau redoutant de laisser lire sur son visage ce qui se passait au fond de son âme, Maxime baissa la tête et dit d'une voix basse :

—Vous venez tout à l'heure d'apprendre aux légataires qu'ils entraient, à partir de ce jour, en possession de leurs droits.

—Oui, monsieur, répondit Danglebeau d'une voix froide.

—Mon malheureux cousin étant mort tragiquement...

—Sa fille Mélati devint son héritière.

—A une condition, toutefois...

—Laquelle ?

—Celle de prouver la légitimité de sa filiation.

—Croyez que rien ne sera plus facile. Votre cousin était le plus honnête homme du monde. Vingt fois nous avons ensemble causé de son mariage contracté aux Indes. Il possédait toutes les pièces attestant sa validité.

—Vous obligerez alors sa veuve à les reproduire ?

—Naturellement.

—Mais, reprit Luzarches, connaissez-vous son adresse ?

—J'ai moi-même écrit à Gaston il y a trois semaines.

—Mais enfin si, par un étrange et douloureux concours de circonstances, vous ne pouvez obtenir la remise des papiers de mon cousin, ou si sa femme et sa fille, devenues folles de chagrin, disparaissaient soudainement de Paris...

—Si le drame commencé à l'auberge du Soleil-Levant se continuait à Paris, la loi m'obligerait à attendre trente années avant de vous mettre en possession de l'héritage de votre oncle.

—Trente ans, vous n'y songez pas !

—C'est la loi, monsieur.

—Il faut retrouver ces femmes, monsieur, mortes ou vivantes, il faut les retrouver.

—A cet égard, je n'ai nulle inquiétude.

—Quant aux papiers, qui sait s'ils ne sont point perdus...

—Nous l'apprendrons.

—En attendant, puis-je continuer à occuper le château de Marolles ?

—Non, monsieur, vous n'en êtes point héritier.

—Aucune avance ne me sera faite sur la succession de mon oncle ?